



Commission communale d'urbanisme du 27 novembre 2017 à 18h00

Présents : Christophe Charles, André Chapat, Dominique Dehaene, Lionel Hérichard, Gérard Bertini.

Excusés : Valérie Judic, Gérard Locatelli

Rédaction par le Maire, et par Sophie RUT du service urbanisme de la Mairie pour les DP et PC.

• **Déclarations préalables :**

DP0382151710027, Mr ROCHE Eric, route du petit Mongey, pour la pose de panneaux solaires. **Rejet du dossier (n'a pas fourni les pièces complémentaires demandées)**

DP0382151710037, Mr SERSOUB Mohamed, 66 route de la Garenne, pour une piscine. **Décision Favorable**

DP0382151710038, Mme BRUN Nathalie, 637 chemin de Joux, pour une piscine. **Décision Favorable**

DP0382151710039, Mr DRU Didier, 164 route de la Garenne, pour l'installation de panneaux photovoltaïque. **Décision Favorable**

• **Permis de Construire :**

PC0382151710021, Mr AUGIER Christophe, 763 route du petit Mongey, pour la réalisation d'un garage. **Décision Favorable**

PC0382151710022, Mr BEL Pierre, 167 veille route du Plan, pour l'extension de 20m² au RDC. **Décision Favorable**

PC0382151710023, Mr et Mme GARCIA, 132 impasse de Pan Perdu, pour la construction d'une maison individuelle. **Décision Favorable**

• **Dossiers en cours d'instruction :**

PC0382151710015, Mr BERTINI David, 273 vieille route du Plan, pour la construction d'une maison individuelle de type T4.

PC0382151710024, Mr VALETTE, 495 rue des Allobroges, pour la construction d'un hangar fermé sur 3 côtés + rehausse du mur de clôture.

PC0382151710025, Mr THAIZE et Mme LAUBIES, route de la Lombardière, pour la construction d'une maison individuelle.

PC0382151710026, Mr et Mme LEDANT, route du Petit Mongey, pour la construction d'une maison Individuelle.

DP0382151710036, Mr DEMURGER Nicolas, 16 lotissement du porche, pour une surélévation (22m2).

DP0382151710041, Mr JOUFFROY Sébastien, 11 impasse partout, pour un abri de jardin.

DP0382151710042, Mr DUFÉY Bertrand, 150 chemin le Calliolat, pour un abri de jardin.

DP0382151710043, Mr GOURDOL Stéphane, 2389 Le Plan, pour une pompe à chaleur.

DP0382151710044, Mr VENET Robert, 52 chemin de la Gargoderie, division en vue de construire.

DP0382151710045, Mr JANIN Eric, 839 route de la Lombardière, division en vue de construire.

- **Projet d'intérêt public de construction d'une nouvelle caserne :**

Yves Brunat, l'adjudant-chef de la caserne de Luzinay nous sollicite aujourd'hui pour la création d'une nouvelle caserne. « *En effet, au vu de l'évolution démographique de nos communes de premier appel Luzinay et Saint Just Chaleyssin, qui comptent aujourd'hui 5000 habitants, et aux nombres de recrues engagées à savoir 5 personnes en 2016 et 3 en 2017, notre infrastructure n'est plus adaptée.* »

Dans un premier temps, il y a eu l'idée d'agrandir la caserne actuelle, qui reste toujours d'actualité.

Le SDIS aujourd'hui s'orienterait aussi vers la construction d'une nouvelle caserne.

La commune devrait rétrocéder le terrain pour le 1 € symbolique.

Plusieurs possibilités : 2 parcelles sont encore disponibles dans la zone d'activité pour une surface de 2 300 m².

Coût pour la commune 2 300 x 50 € = 115 000 €. Attendre l'accord du Président de ViennAgglo car il y a des critères d'installations.

Il est aussi possible de récupérer un terrain agricole d'une surface de 3 000 m². Le PLU le permettant du fait qu'il s'agit d'un projet d'intérêt public. L'implantation de services publics étant autorisée dans une zone A. Rechercher un terrain. Voir le prix du m² agricole.

- **Plan façade : une colorimétrie pour embellir et préserver le caractère bourg village :**

A réfléchir en commission municipale : option 1, s'appuyer sur le nuancier actuel de ViennAgglo ou option 2 suivre le nuancier plan façade que la Ville de Vienne vient de mettre en place avec 3 époques retenues : époque Renaissance, XIX^{ème} siècle, et XX^{ème} siècle + actuellement. Décision de la commission de retenir l'option 1.

Il s'agit bien entendu d'inciter les habitants à rénover leurs façades. Il s'agit d'une invitation amicale, comme nous l'avons depuis 2014 pour les façades des bâtisses autour de la place de la Mairie.

Enfin, la loi impose la rénovation des façades tous les 10 ans. Nous pourrions faire appliquer la loi pour ceux qui refusent de rénover leurs façades. A étudier.

- **Etude sur les entrées de village :**

Le cabinet FOLIA nous a proposé de réaliser une étude pour l'entrée ouest (2000 €), l'entrée est (1000 €° et l'entrée nord (1000€). Coût total 5760 € avec la réunion de présentation et l'approche technique et économique. Décision de la commission municipale urbanisme de ne pas retenir cette offre. Voir avec le conseiller départemental Erwan Binet la possibilité de faire faire cette étude par le département.

Décision également de la commission municipale d'urbanisme de proposer un cahier des charges (voir avec le dossier du département précédemment et de solliciter ensuite des paysagistes : Manuel, Genevray, Rodet...

- **Consultation publique relative à la demande révisée d'indication géographique « Pierre de Bourgogne »**

Nous pouvons faire part de nos observations sur le site internet de l'INPI. Pas d'observations.

- **Dossier BOISSON au tribunal**

Le rapporteur public, reprenant en cela l'argumentation que l'avocat de la commune a développée dans l'intérêt de la Commune, a conclu au rejet de la requête présentée par Monsieur BOISSON à l'audience du 2 novembre 2017. Monsieur BOISSON ne s'est pas présenté à l'audience.

Pour sa part, l'avocat a notamment rappelé au Tribunal l'historique de l'affaire et l'impact au niveau de la Commune.

Fin de la réunion à 19 heures

Prochaine commission municipale d'urbanisme, lundi 19 février à 18 heures.

Christophe CHARLES
Maire